

## Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

### SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 14 juin 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Aurélie GIGAN, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Corinne CLEMENT), M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR	X	X
<b>Pouvoirs</b> : Mme Sylvie LEBLOND a donné pouvoir à M. Pascal LANGLOIS, M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN, Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)		
<b>Excusés</b> : M. Michel LEBLANC, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b>		
<b>Nb de délégués titulaires présents : 20</b>		
<b>Nb de délégués suppléants présents : 2</b>		
<b>Nb de pouvoirs : 4</b>		
<b>Nb de votants : 26</b>		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2024-14 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement**

VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fixant notamment les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ce rapport annuel,

Considérant que ce rapport a été transmis aux délégués avec la convocation pour cette assemblée,  
Le Président,

Demande au comité syndical de prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement.

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets au Point Fort Environnement.**

Ainsi délibéré en séance,  
Le 21 juin 2024  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 JUIN 2024**

Mis en ligne le : **28 JUIN 2024**

# Rapport annuel

## sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

# 2023



[pointfortenvironnement.fr](http://pointfortenvironnement.fr)

# SOMMAIRE

## 1– Présentation générale Pages 4-7

- Territoire desservi et compétences
- Localisation des unités de traitement
- Instances de décision
- Moyens humains et organisation des services

## 2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-13

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2022

## 3- Les actions de prévention : réduire à la source les déchets Page 14

## 4- Le traitement des déchets : faire de nos déchets une ressource Pages 15-19

- Tri/conditionnement des emballages et du papier
- Stockage et recyclage du verre
- Valorisation des matériaux issus des déchèteries
- Stockage des inertes en ISDI
- Traitement spécifique des DDS
- Stockage des déchets ultimes en ISDND
- Tonnages sortants

## 5- Actions de sensibilisation Page 20-21

## 6- Suivi des indicateurs nationaux Page 22

## 7- Indicateurs financiers Pages 23-25





## INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 11 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2023, plus de 73 000 tonnes de déchets ont été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet :

[www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr)

# 1 - Présentation générale

## du Point Fort Environnement

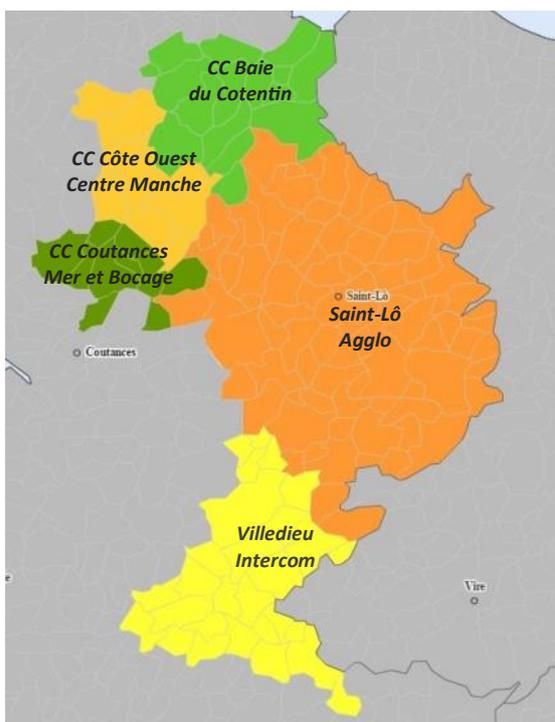
### . *Territoire desservi et compétences*

En 2023, le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 117 225 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers ».

Depuis la modification statutaire intervenue en novembre 2022, le syndicat a le statut de syndicat mixte fermé à la carte, incluant un socle de compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

#### Les compétences obligatoires :

- le traitement des ordures ménagères résiduelles, par valorisation, stockage ou élimination
- le traitement des biodéchets
- le traitement du tri sélectif (emballages et papier)
- la collecte des colonnes d'apports volontaires (emballages, papier)
- la collecte des colonnes à verre et le traitement du verre
- la réalisation et la participation à toutes études relatives aux compétences obligatoires.



- 5 EPCI adhérents (2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).
  - 117 225 habitants
  - 23% de la population de la Manche
- Source : Insee 01/01/23 Population municipale

<b>CA Saint-Lô Agglo</b>	76 503 habitants
<b>CC de la Baie du Cotentin</b> (pour les communes d'Apperville, Auvers, Baupte, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)	13 771 habitants
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 730 habitants
<b>CC Villedieu Intercom</b>	15 653 habitants
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> (pour les communes de Auxais, Feu-gères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 568 habitants

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2023)

#### Les compétences optionnelles :

- la gestion des déchèteries (collecte et traitement). Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom et Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.
- la gestion des quais de transfert de déchets incluant le transport des déchets entre les quais de transfert et les installations de traitement des déchets. Cette compétence est exercée pour les CC Villedieu Intercom, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin et pour la CA Saint-Lô Agglo.

Le Point Fort Environnement peut également conclure des conventions portant sur la collecte, le tri, le transport et le traitement des déchets avec des partenaires privés ou des collectivités non adhérentes.

## Localisation des unités de traitement des déchets

Localisation des installations de traitement des déchets au 31 décembre 2023

ISO  
9001

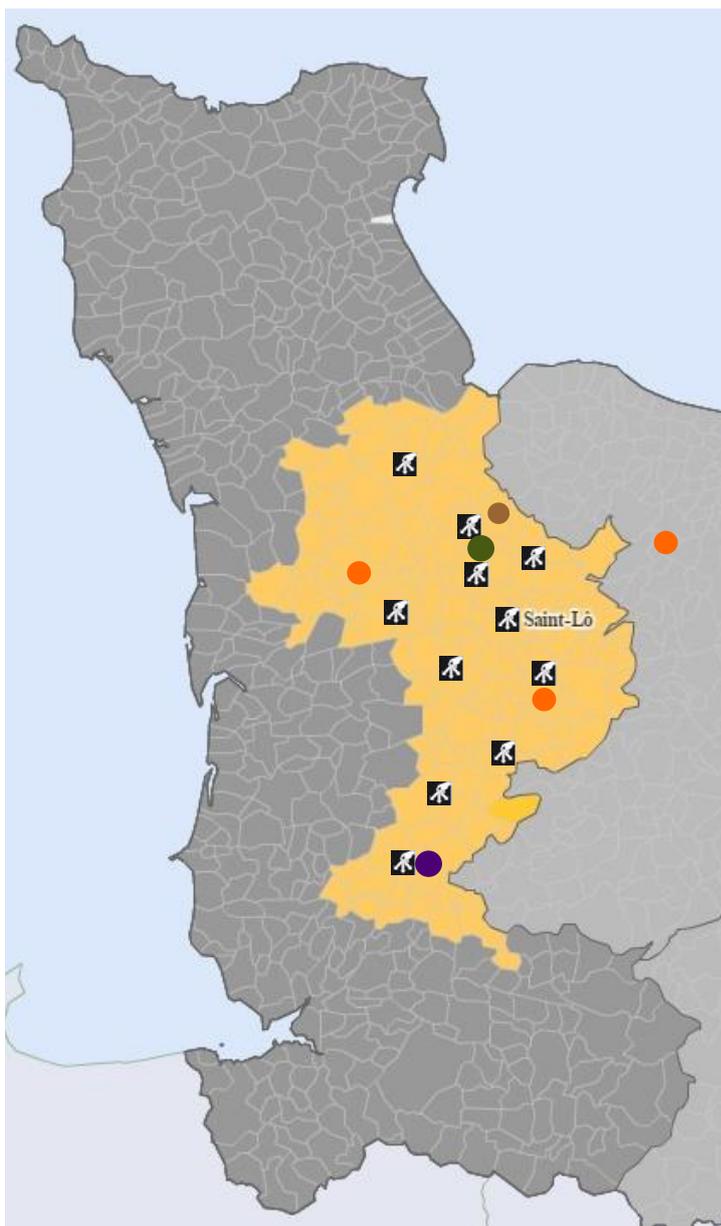
apave  
Certification



Pôle de valorisation de Cavigny - 2021



ISDND de Beauchêne - 2021



Périmètre de compétences obligatoires du syndicat au 31/12/2023

**Réseau de 11 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, Saint-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais.

Exploitation : Point Fort Environnement

**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à St-Fromond**

Capacité : 45 000 t /an

Exploitation : Point Fort Environnement

**Installations de Stockage des déchets Inertes (ISDI) :**

St-Martin d'Aubigny et Condé-sur-Vire - Exploitation : Point Fort Environnement

Carrière de Vaubadon (14) - Exploitation : Girard et Fossez et Cie

**Pôle de Cavigny :**

- siège administratif
  - ateliers techniques
  - quai de transfert pour la collecte sélective
  - mise en balles du carton
  - plateforme de stockage du verre
  - quai de transfert des ordures ménagères
- Exploitation : Point Fort Environnement

**Centre de tri des papiers/emballages à Villedieu-les-Poêles :**

Capacité nominale : 40 000 t /an

Exploitation : SPHERE SAS



Déchèterie de Saint-Clair-sur-Elle

## • Les instances de décision

### Le Bureau syndical

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1 <sup>ère</sup> vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2 <sup>ème</sup> vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3 <sup>ème</sup> vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6 <sup>ème</sup> vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

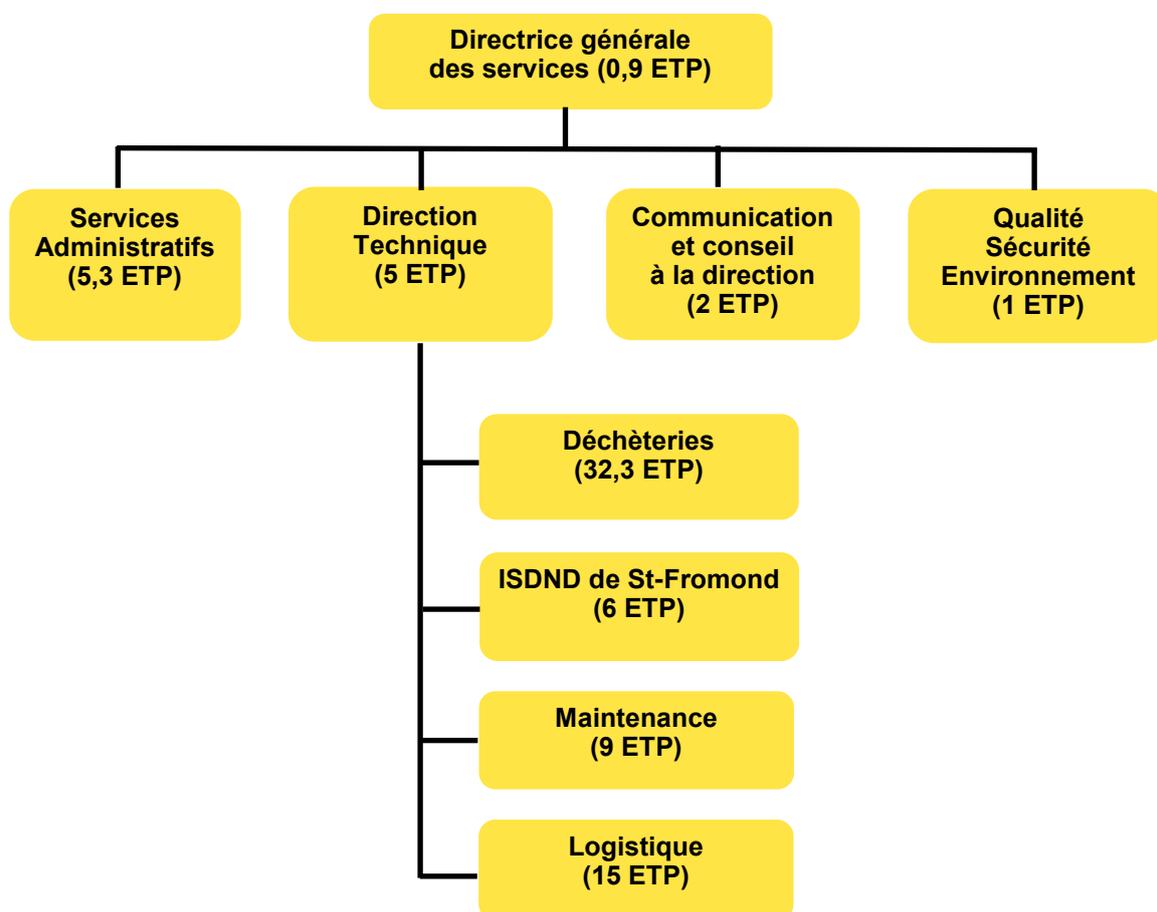
### Le Comité syndical

EPCI	Délégués titulaires au 31/12/2023
CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Hubert GUILLOTTE
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT
CC Villedieu Intercom	Nicolas GUILLAUME, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Sylvie LE BLOND, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Loïc RENIMEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET



## **. Moyens humains et organisation des services**

Au 31 décembre 2023, le Point Fort Environnement compte 76,5 agents ETP contre 79 agents au 31 décembre 2022.



# 2– Les collectes séparées

## trier pour mieux valoriser

### • Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est de la compétence des collectivités adhérentes. On constate une baisse des tonnages collectés en 2023, après la forte baisse déjà enregistrée en 2022.

La diminution de la production d'ordures ménagères est liée à la généralisation des extensions des consignes de tri sur le territoire et à la montée en puissance de la redevance incitative sur la CA Saint-Lô Agglo .

2019	2020	2021	2022	2023
198 kg/habt	194 kg/habt	193 kg/habt	151kg/habt	136kg/habt
23 088 t	22 678 t	22 540 t	17 634 t	15 965 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 246 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie = 233 kg/habt INSEE en 2022

Moyenne Manche = 200 kg/habt INSEE en 2022

Source : OBDEC Normandie - Résultats synthétiques 2022

- 1 669 t d'OM collectées,  
soit -9,4% par rapport à 2022

Adhérents	OM collectées (en kg/habt)	OM collectées (en tonnes)	Evolution par rapport à 2022
Saint-Lô Agglo	128 kg/habt	9 813 t	-8%
CC Côte Ouest Centre Manche	156 kg/habt	871 t	+11%
CC Coutances Mer et Bocage	88 kg/habt	504 t	-30 %
CC Baie du Cotentin	237 kg/habt	3 266 t	-1%
CC Villedieu Intercom	97 kg/habt	1 511 t	-28%



← Dans le cadre d'un marché de quasi-régie, le Point Fort Environnement, qui dispose de camions équipés d'un bras de grue, réalise une prestation de collecte de colonnes enterrées ou semi-enterrées, dédiées aux ordures ménagères situées à Saint-Lô.

## . La collecte sélective

CC Villedieu Intercom, CC Baie du Cotentin et CC Coutances Mer et Bocage ont fait évoluer leur schéma de collecte au 31 décembre 2022 lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri.

L'année 2023 est donc la première année incluant, sur l'ensemble du territoire :

- l'extension des consignes de tri
- et la collecte en monoflux (mélange papier et emballages).

Concernant le verre, il n'y a pas de changements ; il est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement.

### Des tonnages 2023 de nouveau en hausse

Avec la poursuite de l'extension des consignes de tri, les tonnages de collecte sélective collectés (papier/verre/emballages), sont en hausse de 6% par rapport à ceux de 2022.

2019	2020	2021	2022	2023
92,5 kg/habt	89,6 kg/habt	94,2 kg/habt	110,5 kg/habt	116,7 kg/habt
10 798 t	10 480 t	10 994 t	12 906 t	13 679 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 87 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie = 93 kg/habt INSEE en 2022

Moyenne Manche = 115kg/habt INSEE en 2022

Source : OBDEC Normandie - Résultats synthétiques 2022

### Une collecte des recyclables qui monte en puissance avec les nouveaux schémas de collecte

En 2023, le tonnage de papier et emballages a sensiblement augmenté. Près de 800 t d'emballages et papier supplémentaires ont été collectés, représentant une hausse de 10,2%, soit +6,3Kg/habt.

2019	2020	2021	2022	2023
49,2 kg/habt	45,3 kg/habt	47,3 kg/habt	64,1 kg/habt	70,4 kg/habt
5 739 t	5 297 t	5 517 t	7 491 t	8 253 t

Evolution des tonnages de papier et emballages collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française =53 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie = 54,9kg/habt INSEE en 2021

Moyenne Manche = 57,2kg/habt INSEE en 2021

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-2021



### Moins d'apport volontaire, plus de porte à porte

Avec le passage de la collecte sélective en porte à porte (bacs jaunes ou sacs jaunes), le nombre de colonnes d'apport volontaire à collecter par le Point Fort Environnement a fortement diminué. En effet, en 2023, seuls Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin disposent encore d'une collecte sélective en apport volontaire.

Au total, il reste 685 colonnes de tri sur le territoire du Point Fort Environnement :

- 459 dédiées au verre
- 226 dédiées au papier et aux emballages



Si l'on fait une approche par adhérent, on constate que l'ensemble des EPCI voient leur tonnage de papiers/emballages collecté augmenter. A noter la forte augmentation des tonnages collectés sur Villedieu Intercom avec le passage en extension des consignes de tri en 2023 associé à la mise en place d'une collecte au porte à porte de ce flux (bacs jaunes et sacs jaunes).

Adhérents	Papier+emballages collectés en 2023	Evolution par rapport à 2022
Saint-Lô Agglo	74,7 kg/habt 5 718 t	+5%
CC Côte Ouest Centre Manche	84,4 kg/habt 470 t	+15%
CC Coutances Mer et Bocage	67,0 kg/habt 384 t	+26%
CC Baie du Cotentin	44,7 kg/habt 615 t	+13%
CC Villedieu Intercom	68,1 kg/habt 1 066 t	+33%



### Une collecte du verre stable

5 426 tonnes de verre ont été collectées en 2023, tonnage stable par rapport à 2022.

2019	2020	2021	2022	2023
43,3 kg/hbt	44,3 kg/hbt	46,9 kg/hbt	46,4 kg/hbt	46,3 kg/hbt
5 059 t	5 183 t	5 477 t	5 415 t	5 426 t

Evolution des tonnages de verre collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 34 kg/habt (pop INSEE 2021)

Source : Ademe « La collecte des déchets par le service public » 2021

Moyenne Normandie 2021 = 36,4 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2021 = 50 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-2021

Adhérents	Verre collecté en 2023	Evolution par rapport à 2022
Saint-Lô Agglo	42,8 kg/habt 3 278 t	-0,5%
CC Côte Ouest Centre Manche	51,7 kg/habt 288 t	-14%
CC Coutances Mer et Bocage	50,4 kg/habt 289 t	+4%
CC Baie du Cotentin	43,2 kg/habt 595 t	-2,5%
CC Villedieu Intercom	51,8 kg/habt 810 t	+4%



## • Les déchèteries



En 2023, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 11 déchèteries, contre 13 en 2022. En effet, dans le cadre des compétences optionnelles proposées par les nouveaux statuts du Point Fort Environnement, la CC Coutances Mer et Bocage et la CC Côte Ouest Centre Manche ont souhaité reprendre la gestion de leur déchèterie respective (St-Sauveur Villages et Périers) au 1er janvier 2023.

### Fréquentation

En 2023, 250 482 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en baisse de 28% par rapport à 2022. Cette baisse de fréquentation s'explique notamment par l'instauration du Pass déchèterie, la fin des double comptes à la déchèterie de Saint-Lô (aire de dépose des végétaux et déchèterie)

2019	2020	2021	2022	2023
385 090	364 221	400 899	349 587	250 482

et le retrait des déchèteries de St-Sauveur Villages et Périers.

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

### Pass déchèterie

Depuis le 1er janvier 2023, un Pass déchèterie est demandé à tout usager se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement. Il donne accès à 18 passages par foyer et par année civile et est utilisable indifféremment dans toutes les déchèteries du Point Fort Environnement.

Le pass déchèterie répond à plusieurs enjeux :

- réserver l'accès aux déchèteries aux seuls habitants du territoire adhérant au Point Fort Environnement ;
- mieux identifier les apports des professionnels ;
- inciter au regroupement des apports pour limiter les flux de circulation et préserver la sécurité sur les déchèteries ;
- développer le conseil aux usagers pour mieux trier et réduire les déchets ;
- limiter l'impact financier et environnemental des déchets en réduisant la part de déchets allant à l'enfouissement, en limitant les transports et en favorisant le tri et la réduction des déchets.



## Déchets collectés

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou de traitement : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants (non valorisables), les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles, les ampoules, néons... ainsi que les objets pour la filière réemploi.

### Nouveau en 2023 :

#### Mise en place de la filière Ecomaison

Les nouveaux déchets concernés sont :

- Les jouets, jeux de plein air, maquettes, puzzles, jeux de société (à l'exception des jeux/jouets fonctionnant sur secteur ou pile et des articles d'écriture et de dessin) ;
- Les produits de la décoration textile : tapis, rideaux, voilages...
- Les articles de bricolage : marteaux, tournevis, tréteaux, lunettes de protection, casques de chantier...
- Les articles de jardinage : outils de jardins, pots de fleurs et jardinières, bâches de jardinage, barbecue, parasol, serre de jardin, pergola, niche, carré potager, tonnelle...

#### Mise en place de la filière « déchets de plâtre »

Une benne dédiée à la collecte des plaques de plâtre standard ou hydrofuges, carreaux de plâtre... a été mise en place sur les déchèteries de Condé-sur-Vire, Saint-Lô et Carentan-les-Marais.

## Déchets des professionnels

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon le règlement intérieur et les conditions tarifaires fixées par délibération. En 2023, ces accès payants ont généré une recette de 237 038 €.

## Tonnages collectés

En 2023, 36 035 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries. On constate une baisse des flux collectés, par habitant, notamment concernant les gravats et les encombrants.

2019	2020	2021	2022	2023
387kg/habt	355kg/habt	436kg/habt	397kg/habt	340 kg/habt
45 136 t*	41 519 t*	50 910 t*	46 325 t*	36 035 t*

\*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries **incluant la collecte au porte à porte des déchets verts**

Base : Population municipale INSEE adhérente pour la compétence déchèteries au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 342 kg/habt INSEE en 2021

Moyenne Manche = 426 kg/habt INSEE en 2021

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2021– Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux



Acteur historique pour le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des éléments d'ameublement, mobilier et literie, Eco-mobilier a étendu son activité aux articles de bricolage et de jardin et aux jeux et jouets. Désormais, Eco-mobilier se nomme Ecomaison, et les consignes de tri ont évolué dans les déchèteries pour prendre en charge cette nouvelle filière Ecomaison.

Flux collectés	Tonnages	%
Branchages / pelouse	16 335 t	46%
Encombrants	5 503 t	15%
Gravats (inertes)	6 115 t	17%
Mobilier	3 223 t	9%
Ferraille	1 114 t	3%
DEEE	925 t	3%
Bois	827 t	2%
Carton	1 053 t	3%
Textile	331 t	2%
Plâtre	193 t	
Huisseries	164 t	
Réemploi	44 t	
DDS et autres déchets dangereux (batteries...)	208 t	
<b>Total</b>	<b>36 035 t</b>	<b>100%</b>

## Synthèse des tonnages traités en 2023

73 046 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2023. Ce tonnage est en baisse en raison notamment de la reprise des déchèteries de Périers et de Saint Sauveur Villages par leur EPCI respectif et d'une baisse de 10% environ de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2022.

Tonnages traités pour les adhérents		Rappel 2022	2023	Kg/habt 2023*	%
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>		<b>17 634</b>	<b>15 965</b>	<b>136,2</b>	<b>23%</b>
	Papier/emballages	7 491	8 253		
	Verre	5 415	5 426		
<b>Total collecte sélective</b>		<b>12 906</b>	<b>13 679</b>	<b>116,7</b>	<b>19%</b>
<b>Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collectes spécifiques de déchets verts et cartons au porte à porte)</b>	Végétaux	18 289	16 335		
	Gravats	9 944	6 115		
	Encombrants	8 365	5 503		
	Mobilier	3 713	3 223		
	Carton	2 172	1 639		
	Ferrailles	1 584	1 114		
	DEEE	1 297	925		
	Bois	1 084	827		
	Textile	346	331		
	Plâtre		193		
	Menuiseries bois	56	164		
	DDS	181	135		
	Réemploi	18	44		
	Huiles de vidange	47	38		
	Piles	22	13		
	Pneus	15	10		
	Néons, lampes	6,5	4,5		
	Cartouches	2,5	3		
Sports/loisirs (ASL)		2,5			
Batteries	0,5	1			
Radiographies	0	0,5			
<b>Total déchèteries et collectes spécifiques</b>		<b>47 142</b>	<b>36 621</b>	<b>345,7</b>	<b>58%</b>
<b>Total adhérents</b>		<b>77 682</b>	<b>66 265</b>	<b>598,6</b>	<b>100%</b>

\*Population INSEE adhérente du Point Fort Environnement 2023, soit :

- 117 225 habts pour les OMR et la collecte sélective
- et 105 927 habts pour les déchèteries (compétence optionnelle)

### Tonnages traités pour les clients

	Rappel 2022	2023
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	<b>1 208</b>	<b>0</b>
<b>DIB</b>	<b>2 105</b>	<b>6 781</b>
<b>Total traité pour les clients</b>	<b>3 313</b>	<b>6 781</b>

# 3- Les actions de prévention

## Réduire à la source les déchets

### • Le compostage domestique

#### Traiter à la source les déchets organiques

Les composteurs mis à disposition visent à traiter à la source les déchets de jardin et les biodéchets, pour limiter les apports en déchèteries et les tonnages d'ordures ménagères à traiter.

Le parc de composteurs mis à disposition par le Point Fort Environnement entre 2002 et 2021 s'élève à 10 250 unités, correspondant à un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%. La mise en place de composteurs domestiques a, depuis, été reprise par les EPCI de collecte, en lien avec le tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1er janvier 2024.



### • Le réemploi

#### Donner une 2ème vie aux objets

En 2023, le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec l'association Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables, qui seront ensuite mis à disposition de Tri Tout Solidaire.

Par ce partenariat, 44 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination. De plus, 331 t de textiles ont été collectés par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de sensibilisation au réemploi sont ponctuellement organisées en partenariat avec Tri Tout Solidaire (cf page 20).

### • Le PLPDMA

En 2022, le Point Fort Environnement a pris une délibération pour s'engager dans l'élaboration d'un PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) couvrant le territoire des EPCI membres du syndicat, fraction adhérente et non adhérente. Ce PLPDMA sera élaboré en lien étroit avec les EPCI membres. Il vise à :

- se conformer à la réglementation, et à la loi AGEC notamment, qui fixe comme objectif une baisse de 15% des tonnages de déchets ménagers en 2030, par rapport à 2010 ;
- réduire la quantité de déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets pour maîtriser les coûts de ce service, mais aussi l'impact sur l'environnement (réduire le transport, préserver les ressources...).

\* améliorer le taux de valorisation des déchets.



# 4 - Le traitement des déchets

## Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

### • *Le tri/conditionnement des emballages et du papier*

Depuis 2022, le tri des emballages et du papier se fait dans le cadre d'un marché public, dont le titulaire est la SPHERE SAS.

- Les flux de collecte sélective collectés sur le territoire de Saint-Lô Agglo, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin, en porte à porte ou en apport volontaire, rejoignent le quai de transfert de Cavigny. Ils sont rechargés dans des bennes à fond mouvant et transportés par la société SPHERE jusqu'au centre de tri, situé à Villedieu-les-Poêles.
- Les flux de collecte sélective des territoires de Côte Ouest Centre Manche et de Villedieu Intercom sont conduits directement par chaque EPCI respectif au centre de tri de la SPHERE.

**8 137 tonnes de papier et d'emballages ont été réceptionnées par le centre de tri de la société SPHERE SAS en 2023.**

#### Le process de tri

Le process du centre de tri est prévu pour traiter 12t/h. Il se décompose en 4 parties :

**1. Une zone d'alimentation avec ouvreur de sacs**

**2. Une zone de tri qui va permettre de séparer la collecte sélective en 12 flux** : acier, aluminium, petits aluminium souples, briques alimentaires, carton, films plastiques, flux développement (plastique), gros de magasin, papier, emballages mix PEHD (plastique), PET clair (plastique) et les refus.



- Exploitation du centre de tri : SPHERE SAS
- Localisation : Villedieu-les-Poêles (50)
- Capacité nominale : 40 000 t /an
- Tonnages traités pour le Point Fort Environnement : 8 137 t de papiers et emballages en 2023



La zone de tri est elle-même divisée en plusieurs zones :

- Une zone de séparation des grands cartons, des métaux, des fibreux et des plastiques
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de fibreux (papiers/cartons)
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de résines plastiques
- Une zone de tri optique des différents flux fibreux
- Une zone de tri optique des différents flux de résines plastiques

**3. Une zone de contrôle qualité** (cabine de contrôle manuel)

**4. Une zone de stockage des différentes matières**

### Le conditionnement des matériaux

Les papiers triés sont expédiés en vrac chez les recycleurs. Les autres flux triés sont compactés à l'aide :

- d'une presse à paquets pour l'acier
- et d'une presse à balles pour les flux plastiques, cartons et aluminium.

### Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les papiers ou emballages sont chargés dans un compacteur et dirigés en unité de valorisation énergétique. Ils représentent 2 147 t en 2023, c'est à dire 27,6% du flux trié, soit 18,3 kg/habt.

Gros de magasin	1 198 t
PET clair	318 t
PEHD/PP	308 t
Acier	253 t
Aluminium	53 t
Cartonnettes	1 534 t
Briques alimentaires	138 t
Papier	1 155 t
Flux développement (PET foncé...)	287 t
Films plastiques	358 t
Petits alus	51 t
Refus de tri	2 147 t
<b>Total sortant</b>	<b>7 800 t</b>

*Tonnages sortants du centre de tri 2023 - Données repreneurs*

**Taux de freinte :**  
le taux de freinte quantifie la perte de tonnages entre l'amont et l'aval de l'opération de tri. Il s'élève à 2,9%.

## SPL Normantri

En 2019, le Syndicat Mixte du Point Fort a décidé de participer à la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri porte l'investissement d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) pour apporter une solution pérenne, à coût maîtrisé, au traitement des emballages et papiers produits sur le territoire. Cette SPL exercera les missions de « transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, ainsi que la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri. » Les coûts de transport et de tri seront mutualisés. Sa mise en service industrielle est prévue pour la mi-2025 avec une montée en puissance jusqu'à fin 2025



## **.Le stockage et recyclage du verre**

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 5 305 tonnes de verre en 2023.

## **.La valorisation des matériaux issus des déchèteries**

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés, hormis les inertes et encombrants qui sont enfouis :

- le bois de classe A est stocké sur une plateforme à l'ISDND de St-Fromond puis broyé et valorisé sous forme de combustible ;
- la ferraille est reprise pour recyclage ;
- les déchets verts sont broyés puis compostés sur des plateformes par un prestataire ;
- le mobilier, les articles de bricolage et de jardin ainsi que les jeux et jouets sont pris en charge dans le cadre de la filière Ecomaison. Ils sont triés et principalement dirigés vers des filières de valorisation. La fraction non valorisée est éliminée ;
- les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont pris en charge via l'éco-organisme ecosystem ;
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé localement en vêtements d'occasion ou dirigé vers des plateformes de tri via l'éco-organisme Refashion ;
- le réemploi est repris par Tri Tout Solidaire de Saint-Lô ;
- le carton en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques est mis en balles sur le site de Cavigny avant d'être expédié chez les recycleurs.



Les gravats sont des déchets inertes. Ce sont les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..). A ce titre ils peuvent être stockés en Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).

En 2023, le Point Fort Environnement exploite deux ISDI :

- Saint-Martin-d'Aubigny
- et Condé-sur-Vire.

Le Point Fort Environnement fait également appel à une ISDI privée située à Vaubadon.

## **.Le traitement spécifique des DDS**

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets dangereux constitués principalement des peintures et pâteux, d'acides/bases, de solvants ou de produits non identifiés. Les DDS sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme EcoDDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers.

## .Le stockage des déchets ultimes à l'ISDND de Beauchêne

### L'élimination des déchets ultimes

Exploitée depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond, reçoit les déchets non valorisés de ses adhérents, principalement les ordures ménagères et le flux des bennes « encombrants » des déchèteries. Elle reçoit également des déchets industriels banals (DIB).

- Capacité : 45 000 tonnes/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 6 agents
- Tonnage traité : 29 190 t en 2023

### Tonnages traités en 2023

	2023	Rappel 2022
Ordures ménagères brutes	15 818 t	19 039 t
Encombrants	5 574 t	8 541 t
Refus de méthanisation (vidange digesteurs, déchets de compostage..)	956 t	704 t
Refus issus du centre de tri	62 t	5 t
DIB clients	6 780 t	2 105 t
<b>Total ISDND de Beauchêne</b>	<b>29 190 t</b>	<b>30 394 t</b>

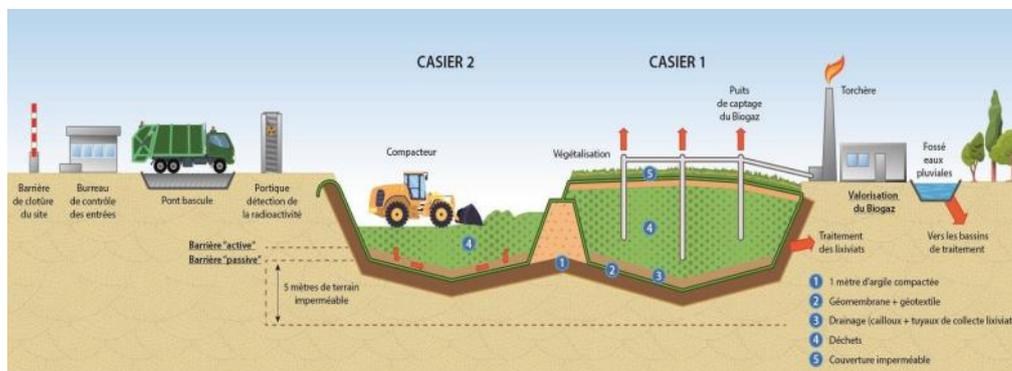
### Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



### Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2023, ce sont successivement les casiers 4 et 5 de la zone d'exploitation 3 qui ont été exploités.



### Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à une unité de traitement par osmose inverse et un évapo-concentrateur, ont permis de traiter, entièrement in situ, 11 746 m<sup>3</sup> de lixiviats en 2023.



## • Tableau récapitulatif des tonnages sortants

<b>Elimination</b>	<b>Adhérents Point Fort</b>	<b>28 525</b>
	<i>dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants, ordures ménagères brutes...)</i>	22 410
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	6 115
	<b>Clients</b>	<b>6 780</b>
<b>Total élimination</b>		<b>35 305 t</b>

<b>Filières de valorisation</b>	Verre	5 305
	Mobilier	3 223
	Carton ondulé	1 461
	Ferraille	1 114
	Papier	1 155
	Emballages en carton 1.02	1 534
	DEEE	925
	Bois	602
	Gros de magasin	1 198
	Emballages en acier	253
	Emballages plastiques - PET clair	318
	Textiles	331
	Emballages plastiques—PEHD/PP	308
	Emballages plastiques- flux développement	287
	Briques alimentaires	138
	Films en plastique	358
	Emballages en aluminium + petits alu	104
	Menuiseries bois	164
	Huiles de vidange	38
	Piles	13
	Pneus	10
	Plâtre	193
	Néons, lampes	4,5
	Cartouches	3
	Articles de Sports et Loisirs	2,5
	Batteries	1
Radiographies	0,5	
<b>Total valorisation matière</b>		<b>19 043 t</b>

**Valorisation organique** Déchets verts broyés et compostés **16 335 t**

**Valorisation énergétique** Refus de tri **2 147 t**

**Réemploi** **44 t**

**Filière DDS (Déchets diffus spécifiques = déchets spéciaux)** **135 t**

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 28 525 t de déchets ont été éliminés sur les 66 265 t collectées, soit un taux global de valorisation d'environ 57%.

# 5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri et de la réduction de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes en accompagnant les usagers vers des pratiques plus vertueuses.

## • Les actions de proximité

### « Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec ecosystem, Ecomaison et l'association Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Cette collecte était organisée sur l'ensemble du réseau de 11 déchèteries.



### Recycl'Concert

A l'occasion du festival Les Rendez-Vous Soniques, un recycl'concert était organisé au Normandy, à Saint-Lô le 10 novembre 2023 : contre un équipement électrique ou électronique apporté, une place était offerte pour le concert familial « The Wackids ». 73 personnes ont participé à cet événement co-organisé avec le Conseil Départemental et Tri Tout Solidaire.



### Festival 5R Nouvelle'R

Le Point Fort Environnement était présent au festival Nouvelle'R avec un stand dédié à la prévention des déchets (atelier upcycling et panneaux de sensibilisation).



### Sur l'Air du réemploi

Le Point Fort Environnement était présent à l'évènement organisé par Tri Tout Solidaire, « Sur l'air du réemploi », pour sensibiliser au don et à la réutilisation et à l'achat de seconde main.



### Sensibilisation

Le Point Fort Environnement se déplace pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets. Des interventions ont ainsi eu lieu à la CPAM et chez France Terre d'Asile.

### SERD (Semaine européenne de la réduction des déchets)

Le Point Fort Environnement a organisé différentes animations à l'occasion de la SERD : broyage de branchages, atelier réemploi/customisation, visites...



## • Visites des déchèteries

Les déchèteries reçoivent plus de la moitié des déchets à traiter. Aussi il est important de sensibiliser au rôle et au bon usage des déchèteries. Dans ce cadre, 4 visites ont été organisées en 2023, auprès du public scolaire.

## • Visites de l'ISDND de Saint-Fromond

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours et l'exploitation du site. Des visites grand public ou scolaires ont également lieu. En 2023, 125 personnes ont ainsi été accueillies à l'ISDND de Saint-Fromond.

## • Autres actions

- Mise à jour et suivi du site Internet et des réseaux sociaux
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne (bulletin interne, visites agents...)
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (emballages)
- Relations presse (10 points presse, 11 communiqués de presse)



# 6 - Suivi des indicateurs nationaux

## • Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif de la loi AGEC : -15% de DMA en 2030 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)**

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits - base 100 en	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	91	90	88	88	69	62	-38%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	98	98	95	100	116	122	+22%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	128	135	123	149	136	123	+23%
<b>DMA (hors gravats)</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>108</b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>106</b>	<b>98</b>	<b>-2%</b>
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819		

Pour la 1ère fois depuis 2010, la production de DMA/habitant a diminué en 2023.

## • Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)**

**Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2010
<b>DMA (en t) hors inertes</b>	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	68 822	70 780	66 662	74 125	67 708	60 052	+18%
<b>Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)</b>	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	25 648	26 775	32 081	33 499	27 081	22 410	-3%
<b>Part des DMA enfouie</b>	<b>48%</b>	<b>44%</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>48%</b>	<b>45%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	
<b>Part valorisée <sup>(1)</sup> (valorisation matière)</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>57%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	<b>62%</b>	<b>52%</b>	<b>55%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	

<sup>1)</sup> La part valorisée est calculée en déduction de la part enfouie

Le taux de valorisation a augmenté en 2023 grâce notamment à l'extension des consignes de tri et aux nouvelles filières de valorisation qui permettent de réduire les tonnages d'OMR et d'encombrants enfouis.

**Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010**

	2010	2011	2012	2013	2014	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2023/2010
<b>Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>108</b>	<b>87</b>	<b>75</b>	<b>-25%</b>
nb d'habts (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819		

### Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

Malgré l'arrêt de la méthanisation, les déchets non inertes enfouis ont diminué de 25% entre 2010 et 2023. Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence ou aux variations de population / adhérents.

# 7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2023 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (168 963 € HT)
- le transport de la collecte sélective (195 227 € HT)
- le tri de la collecte sélective (1 626 858 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (190 024 € HT)
- l'entretien des espaces verts (48 582 € HT)
- le broyage du bois (16 500 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux (241 137 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (39 863 € HT)
- le traitement par charbons actifs à l'ISDND (57 801 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, dératisation...)

## INVESTISSEMENT 2023

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 998 208,02	10 - Dotations, fonds divers et réserves	161 575,10
20 à 23 - Immobilisations	1 435 461,14	13 - Subventions d'investissement	157 916,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 681,33	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 156 933,27
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 646 350,49</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>4 476 424,37</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-169 926,12</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>1 139 101,31</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>969 175,19</b>		

## FONCTIONNEMENT 2023

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	6 531 411,71	013 - Atténuations de charges	207 571,25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 346 517,44	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 927 990,32
65 - Autres charges de gestion courante	283 889,60	74 - Dotations, subventions et participations	12 841 544,38
66 - Charges financières	1 861 932,02	75 - Autres produits de gestion courante	490 566,77
67 - Charges exceptionnelles	294,83	76 - Produits financiers	2 959 134,96
68 - Dotations aux provisions et amortissements	1 764 338,42	77 - Produits exceptionnels	120 312,16
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 156 933,27	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	212 681,33
<b>Total des dépenses</b>	<b>17 945 317,29</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>18 759 801,17</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 814 483,88</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>3 021 740,73</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>3 836 224,61</b>		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2023) - voir page précédente pour les principales prestations</b>	<b>3 121 359</b>
<b>Droits d'accès aux centres de traitement</b>	<b>11 090 535</b>
Participation des communes	10 163 714
Clients/conventions	689 783
Accès des professionnels aux déchèteries	237 038
<b>Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2023) dont</b>	<b>2 666 754</b>
Citéo (emballages et papier)	2 460 516
Eco DDS / OCAD3E / EcoMobilier / ECO TLC	206 238
<b>Recettes perçues au titre de la valorisation</b>	<b>643 054</b>
Bouteilles et flacons en plastique	122 566
Ferraille	105 846
Papier / Gros de magasin	147 719
Cartonnette/Carton	57 214
Acier / Aluminium	63 452
Verre	126 912
Broyat de bois	18 249
Batteries	851
Radiographies	245

## COUTS COMPLETS ET COUTS AIDES 2023 PAR FILIERE

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients).

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

Année 2023	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	TRI SELECTIF VERRE/PAPIER/EMBALLAGES
Coûts structures techniques	8 127 104 €	3 605 252 €
Coûts structures générales	493 672 €	146 825 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>8 620 776 €</b>	<b>3 752 077 €</b>
Recettes clients et repreneurs	771 280 €	514 252 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>7 849 496 €</b>	<b>3 237 825 €</b>
Soutiens Eco Organismes	8 130 €	2 196 479 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>7 841 366 €</b>	<b>1 041 346 €</b>
Fonds de soutien	2 373 291 €	408 549 €
Autres recettes	278 385 €	142 020 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>5 189 690 €</b>	<b>490 777 €</b>
	<b>44,3€/habt*</b>	<b>-1,3€/habt* (tri) 20,5 €/hab** (collecte CAV jaune) 1,2€/habt* (collecte verre)</b>
	<b>325,1 €/T</b>	<b>-18€/T (tri) 365 €/T (collecte CAV jaune) 25,7€/T (collecte verre)</b>

Année 2023	DECHETERIES	TOTAL
Coûts structures techniques	4 531 651 €	16 264 007 €
Coûts structures générales	620 625 €	1 261 122 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>5 152 276 €</b>	<b>17 525 129 €</b>
Recettes clients et repreneurs	642 256 €	1 927 788 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>4 510 020 €</b>	<b>15 597 341 €</b>
Soutiens Eco Organismes	473 221 €	2 677 831 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>4 036 799 €</b>	<b>12 919 510 €</b>
Fonds de soutien	177 295 €	2 959 135 €
Autres recettes	190 740 €	611 145 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>3 668 764 €</b>	<b>9 349 230 €</b>
	<b>34,6 €/hab***</b>	
	<b>97,3 €/T</b>	

Le nombre d'habitants est déterminé par l'adhésion ou non aux compétences optionnelles : \*Traitement des OMR / tri sélectif / collecte du verre : 117 225 habitants - \*\*Collecte des CAV jaunes : 24 501 habitants - \*\*\* Déchèteries : 105 927 habitants

## Glossaire

### Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

#### ● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

#### ● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

#### ● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par osmose inverses et évapo-concentration.

#### ● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés, réemployés ou compostés n'y sont pas soumis.

#### ● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

#### ● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

#### ● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

#### ● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

#### ● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

### Filière déchèteries :

#### ● **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

#### ● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

#### ● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

### Filière tri sélectif :

**Citeo** : Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citeo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. **Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !**



